

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR  
15 OCTOBRE 2024**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1 Processus d'acquisition d'un véhicule pour le SSI
  - 3.2 Projet d'acquisition d'un véhicule pour le SSI
  - 3.3 Dossier borne sèche - Les suites
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance extraordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 15 octobre à 20h00 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire  
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1  
M. Michel Monette conseiller poste #2  
M. Martin Van Winden conseiller poste #3  
M. Bertrand Boire conseiller poste #4  
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5  
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Mme Nancy Corriveau, directrice générale & greffière-trésorière

Absence motivée:

**2024-10-272 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-10-273 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis aux membres du conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2024-10-274 Processus d'acquisition d'un véhicule pour le SSI**

01. Considérant qu'il est essentiel pour les membres d'un comité d'avoir en main l'ensemble des informations nécessaires à leur prise de position par rapport à la recommandation demandée;

02. Considérant l'importance de la dépense;

03. Considérant le manque de transparence de la part de la Municipalité de Napierville dans le cadre du processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule pour le service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De réitérer la demande à la Municipalité de Napierville, visant à recevoir copie de l'ensemble des documents d'appel d'offres afin d'assurer une prise de décision éclairée;

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

De demander à la Municipalité de Napierville de considérer nos demandes de manière à assurer une relation de collaboration entre nos organisations jusqu'à la renégociation de l'entente intermunicipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2024-10-275 Projet d'acquisition d'un véhicule pour le SSI**

01. Considérant que la Municipalité de Napierville prévoit faire l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de sécurité incendie;

02. Considérant le projet de régionalisation des services de sécurité incendie, pour lequel les Municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville ont signifié leurs intérêts;

03. Considérant que ce projet prévoit une redistribution des véhicules à travers le territoire des Municipalités participantes;

04. Considérant qu'il serait inopportun de précipiter l'achat d'un véhicule dans ce contexte;

Il est proposé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De signifier à la Municipalité de Napierville que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'objecte à l'acquisition d'un véhicule pour le service de sécurité incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2024-10-276 Dossier borne sèche - Les suites**

01. Considérant que le directeur du service de sécurité incendie est au fait du litige existant depuis plusieurs années relativement au dossier de la borne sèche;

02. Considérant que la Municipalité de Napierville et le service de sécurité incendie ne sont pas parties à l'entente relative à la borne sèche;

03. Considérant que les agissements du directeur du service de sécurité incendie sont contraires aux volontés et aux orientations de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville dans ce dossier;

04. Considérant qu'il s'est immiscé dans ce dossier litigieux, de son propre chef et sans mandat, en discutant avec le propriétaire de l'immeuble visé et en représentant ses propres intérêts;

05. Considérant que le directeur du service de sécurité incendie a fait exécuter par son personnel des travaux d'entretien sur la borne sèche après avoir été avisé de ne pas être autorisé à accéder aux installations;

Il est proposé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander à la Municipalité de Napierville de prendre action dans le cadre de son mandat d'employeur du directeur du service de sécurité incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-10-277 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

JEAN-MARIE MERCIER  
MAIRE

---

NANCY CORRIVEAU  
DIRECTRICE GÉNÉRALE &  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**APPROBATION PAR  
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE MARDI 15 OCTOBRE A 20H00 (ARTICLE 142 DU C.M.)**

---

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 15 octobre à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le \_\_\_\_\_

---

Jean-Marie Mercier,  
Maire